

FIRE SAFETY AND CAMPING

Did you know?

WILDFIRES ARE A RISK IN NOVA SCOTIA

75% of the province is covered by forest

17 is the annual average reported number of campfires that cause wildfires

270 hectares is the average land area destroyed each year



Trailers and RVs

Fire safety is essential whether you are camping or relaxing in your home away from home. Plan to stay safe. Use this handy checklist:

- Make sure you have at least one working smoke alarm.
- Install and maintain a carbon monoxide alarm and propane alarm.
- Change the batteries in your alarms every spring
- Press to Test! Be sure to test the alarms before every trip.
- Check the expiry date on alarms each year. Smoke alarms last about 10 years. If it's expired or there's no date, replace it.
- Clean and vacuum alarms each spring.
- Make sure heating and appliance vents are clear.
- Make sure electrical cords and connections are in good shape. No visible damage, frayed or broken cords.
- Have a multi-purpose fire extinguisher on hand and know how to use it.
- Make and practice your emergency evacuation plan.

Ready, Set, Tent!

- Cook outside, away from tents.
- Keep BBQs, camp stoves and campfires away from over hanging limbs, vegetation and long grass.
- Use flashlights and battery-operated devices. Never use candles, lighters or flames inside a tent.
- Make and practice an escape plan—fire can destroy a tent in 60 seconds.

Campfire Safety

- Never leave campfires unattended
- Watch children and pets around fire.
- Keep a pail of water and shovel nearby
- If it's windy, don't have a campfire
- Make sure your campfire is fully out.



Between March 15–October 15 campfires are not allowed between 8 am–2 pm

(except in federal, provincial, municipal or private campgrounds using enclosed grills designed for that purpose.)

Check the daily burn restrictions at novascotia.ca/burnsafe or call 1-855-564-2876.

Twitter: @NS_DNRR

Follow local municipal bylaws.



PO Box 231, Halifax, NS B3J 2M4
1-800-559-3473 | ofm@novascotia.ca

 NOVA SCOTIA

SÉCURITÉ- INCENDIE EN CAMPING

Le saviez-vous?

**IL EXISTE UN RISQUE DE FEUX
DE FORÊT EN NOUVELLE-ÉCOSSE.**

75 % de la province est couverte de forêt.

17 est le nombre moyen de feux de camp qui causent des feux de forêt chaque année.

270 hectares est la superficie moyenne détruite chaque année.



Roulottes et VR

La sécurité-incendie est essentielle quand on fait du camping ou quand on relaxe dans son deuxième chez-soi.

Préparez-vous à rester en sécurité.
Servez-vous de cette liste pratique :

- Assurez-vous d'avoir au moins un détecteur de fumée qui fonctionne.
- Installez un détecteur de monoxyde de carbone et un détecteur de propane, et gardez-les en bon état de fonctionnement.
- Changez les piles de vos détecteurs chaque printemps.
- Appuyez sur le bouton de test! Assurez-vous de tester les détecteurs avant chaque voyage.
- Vérifiez la date d'expiration sur les détecteurs chaque année. Les détecteurs de fumée durent environ 10 ans. Si la date d'expiration est passée ou s'il n'y en a pas, remplacez le détecteur.
- Chaque printemps, passez l'aspirateur sur les détecteurs et nettoyez-les.
- Assurez-vous que les ouvertures d'aération des électroménagers et des systèmes de chauffage sont dégagées.
- Assurez-vous que les fils et les raccordements électriques sont en bon état : aucun dommage visible, aucun fil effiloché ou abîmé.

- Gardez un extincteur polyvalent à portée de la main et sachez comment l'utiliser.
- Préparez un plan d'évacuation d'urgence et mettez-le à l'essai.

À vos marques, prêt, campez!

- Cuisinez dehors, à l'écart des tentes.
- Gardez les BBQ, les réchauds de camping et les feux de camp loin des branches basses, de la végétation et des grandes herbes.
- Utilisez des lampes de poche et des appareils à piles. N'utilisez jamais de bougie, de briquet ou d'autre source de flamme à l'intérieur d'une tente.
- Préparez et testez votre plan d'évacuation : le feu peut détruire une tente en 60 secondes.



Sécurité en camping

- Ne laissez jamais un feu de camp sans surveillance.
- Surveillez les enfants et les animaux quand ils sont près du feu.
- Gardez un seau d'eau et une pelle à proximité.
- Ne faites pas de feu de camp s'il vente.
- Assurez-vous d'éteindre complètement votre feu de camp.

Du 15 mars au 15 octobre, les feux de camp ne sont pas permis entre 8 h et 14 h

(sauf dans les terrains de camping fédéraux, provinciaux, municipaux ou privés, à condition d'utiliser les grilles prévues à cet effet).

Vérifiez les restrictions de brûlage quotidiennes en visitant le novascotia.ca/burnsafe/fr ou en composant le 1-855-564-2876.

Twitter : @NS_DNRR

Suivez les règlements municipaux locaux.

